

***RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT
VILLE D'AUXERRE***

EXERCICE 2017

Table des matières

CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service.....	4
1.1 Le territoire.....	4
1.2 Compétence Épuration des eaux usées.....	4
1.2.1 – Statuts du SIETEUA :.....	4
1.2.2 – Gestion du service public d'épuration des eaux usées :.....	4
1.3 Compétence Collecte des eaux usées.....	4
1.3.1 – Contrat d'affermage à partir du 1 ^{er} janvier 2015 :.....	4
1.3.2 - Le contenu de l'affermage.....	4
CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales.....	5
2.1 Les principales dispositions du contrat.....	5
2.2 Les indicateurs du contrat.....	6
2.2.1 – Indicateurs techniques :.....	6
2.2.2 – Indicateurs financiers :.....	6
CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques.....	6
3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées.....	6
3.2 La communication sur le contrat.....	7
3.3 Les indicateurs techniques 2017 pour le système de collecte.....	7
3.4 Le diagnostic permanent des réseaux - Bilan débit pollution.....	9
3.5 Mesures environnementales.....	9
3.6 Système d'Information Géographique.....	11
3.7 Les indicateurs réglementaires – Année 2017.....	12
3.8 Les indicateurs financiers 2017 pour le système de collecte.....	13
3.81 Volumes consommés.....	13
3.82 Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE)VEOLIA.....	13
3.83 Renouvellement.....	13
3.84 Travaux sur le branchement eaux usées et unitaire :.....	14
CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées.....	14
CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement.....	15
5.1 Les éléments constitutifs de la facture.....	15
5.1.1 Part fermière.....	15
5.1.2 Part communale.....	15
5.1.3 Part SIETEUA.....	15
5.1.4 Redevances de l'Agence de l'eau.....	15
5.1.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	15
5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées.....	16
5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire.....	16
5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3.....	17
5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier.....	20
CHAPITRE 6. Éléments financiers du service.....	20
6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier.....	20
6.2 Encours de la dette supporté par la ville.....	20

<i>Carte des différents types de bassins versants sur la ville d'Auxerre.....</i>	<i>22</i>
<i>ANNEXE.....</i>	<i>23</i>

Synthèse des prestations VEOLIA

	2015	prix au 1/1/16 : 0,2702€HT/m³		2016	prix au 1/1/17 : 0,2697€HT/m³		2017	prix au 1/1/18 : 0,2725€HT/m³		
Assiette :	1 986 876m³			Assiette :	2 043 819 m³			Assiette :	1 941 745m³	
Prestations	objectif annuel 2015	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2016	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2017	cumul annuel	% de réalisation	
Curage préventif										
réseau unitaire	7000ml	5181ml	74%	8819ml	8275ml	94%	7544ml	8881ml	118%	
réseau séparatif eaux usées	15000ml	17989ml	120%	12011ml	14840ml	124%	12171ml	14706ml	121%	
réseau séparatif eaux pluviales	8000ml	6341ml	79%	9659ml	6946ml	72%	10713ml	9319ml	87%	
Total réseau	30000ml	29511ml	98%	30489ml	30061ml	99%	30428ml	32906ml	108%	
Chambres à Sables	18	19	106%	18	17	94%	18	19	106%	
Avaloirs										
centre ville	36*23	805	97%	828	828	100%	828	828	100%	
hors centre ville	5 102	5 075	99%	5102	4 981	98%	5223	4 610	88%	
curage des séparateurs	1*5	5	100%	1*5	5	100%	1*5	5	100%	
Curage des bassins pluviaux		7			4					
Entretien poste de relèvement	79	78	100%	79	73	92%	79	80	101%	
Entretien DO										
Supérieur à 2 000 EH	12 *2	26	108%	12 *2	5	21%	12 *2	0	0%	
Inférieur à 2 000 EH	1 *19	18	95%	1 *19	7	37%	1 *19	1	5%	
Curage Bassin d'orage										
Bassin de la chaînette	12	11	92%	12	10	83%	12	15	125%	
Autre bassin	5	3	60%	5	0	0%	5	0	0%	
Analyse rejet BO	2*12	2	8%	2*12	11	46%	2*12	17	71%	
Inspections Visuelles		0		0			0	0		
campagnes nocturnes	2	0	0%	4	0	0%	4	0	0%	
Inspections télévisées	7000ml	7461ml	107%	8 339	3 455	41%	10 545	7 230	69%	
Bilans débit- Pollution	1	1	100%	2	2	100%	2		100%	
Test à la fumée / Test au colorant	en cas de besoin	0		en cas de besoin	2063ml		en cas de besoin			
Bilan des Campagnes de Désaturation		569 regards								
Enquêtes de conformité des branchements	962	754	78%	1000	735	74%	1000	804	80%	
vente		305			321			651		
campagne		449			414			153		
Nombre de réparation effectuée										
canalisation		3			4			0		
branchement		3			26			5		
Regard / avaloir		29			25			15		
Travaux réalisés (Brt Neuf)		13			10			14		
Nombre de boîtes de branchement Créées	15	15	100%	15	1	7%	15	20	133%	
Eaux Usées	15	13	87%	15	1		15	18		
Eaux Pluviales		2			0			2		
Renouvellement	27 436,00 €	25 844,24 €	94,20%	28 929,43 €	24 422,55 €	84%	31 910,93 €	19 611,30 €	61%	
Prestations diverses	exigence contractuelle	Commentaire	% de satisfaction	exigence contractuelle	Commentaire	% de satisfaction	exigence contractuelle	Commentaire	% de satisfaction	
Communication avec la ville et les usagers	dès la première année	Réalisé pour la ville et partiellement pour les usagers	80 %	dès la première année	Aucune prestation avec les usagers d'Auxerre	pas de demande de la ville	dès la première année	Aucune prestation avec les usagers d'Auxerre	pas de demande de la ville	
SIG	à présenter au 30/06/2015	Réalisé mais présente des anomalies	75 %	Illisible + plusieurs erreurs	SIG VEOLIA national peu compatible avec les attentes de la ville	25%	Informations manquantes + plusieurs erreurs	SIG VEOLIA national incompatible avec les attentes de la ville	25%	
Investigation sur les activités	dès la première année	objectif atteint partiellement	25 %	analyse des CSD	objectif atteint partiellement	20%	analyse des CSD	Objectif partiellement atteint	50%	
				50 visites par an d'assimilés domestiques	0	0%	50 visites par an d'assimilés domestiques	53 visites mais CR non rendu	50%	
Gestion permanente du réseau de collecte	Bilan au 31/12/2015	Réalisée	100 %	Bilan réalisé ; 174 389kwh/ 4 358 868 m³ = 0,040kWh/m³	présentation du bilan	100,00%	Bilan réalisé ; 106283kwh/ 3 515 333m³ = 0,030kWh/m³	présentation du bilan	100,00%	
Autosurveillance	dès la première année	réalisée en partie, manque d'analyse car matériel endommagé	75 %	dépôt mensuel des résultats à la police de l'eau + bilan annuel	retard régulier dans la transmission des données	objectif non atteint	dépôt mensuel des résultats à la police de l'eau + bilan annuel	atteint, sauf retard sur le bilan annuel	objectif atteint	
Etude environnementale	dès la première année	Réalisée	100 %	programme de réduction des GES - présentation de justificatif	résultat environnemental 2016 négatif . Achat de CO2eq	100,00%	programme de réduction des GES - présentation de justificatif	résultat environnemental 2017 négatif . Achat de CO2eq	100,00%	
Aspect financier (versement à la ville)		versement régulier	100 %	versement chaque trimestre avec un délai de 15 jours	versement en retard	Environ 6 850 € de pénalité potentielle	versement chaque trimestre avec un délai de 15 jours	versement en retard	8400 € de pénalité appliquée en 2018	

Conclusion pour l'exercice 2017 :

- manque de réactivité générale concernant les demandes de la ville. mise à jour du SIG trop longue, etc
- manque de réactivité pour les demandes d'enquêtes de conformité, délai pour obtenir un RDV supérieur à 1 mois parfois
- certains objectifs contractuels non réalisés : visite des activités/ ITV / autosurveillance / SIG (cf tableau ci dessus)
- aspect financier : non respect des délais des versements de la redevance ville, application des pénalités en 2018. La ville doit toujours relancer VEOLIA chaque trimestre

- manque de vérification des données (cas des erreurs sur le SIG /sur le RAD, les ITV

- indisponibilité de l'agence locale, impossibilité d'avoir une personne par téléphone car souvent aucune présence au bureau (horaire bureau)
- données environnementales du contrat présentées;
- bonne gestion globale des réseaux. A compléter avec le suivi du débit mètre aval pour avoir la connaissance sur l'effluent total déversé sur le territoire d'Auxerre.

CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service

1.1 Le territoire

Le service de collecte et d'épuration des eaux usées s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune d'**Auxerre** y compris la commune associée de **Vaux** et les hameaux de **Jonches, Laborde et les Chesnez**.

La compétence collecte est assurée par la Ville d'Auxerre.

La compétence épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (**SIETEUA**) le 1^{er} avril 2004.

1.2 Compétence Épuration des eaux usées

1.2.1 – Statuts du SIETEUA :

Afin de gérer ensemble et de manière globale l'épuration et le traitement des eaux usées, les communes d'**Appoigny, Gurgy, Monéteau, Perrigny et Auxerre** ont décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique.

Un arrêté préfectoral du 8 juin 1998 a ainsi créé le **Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA)**.

1.2.2 – Gestion du service public d'épuration des eaux usées :

Depuis le 31 décembre 2008, le mode de gestion du SIETEUA est dorénavant assuré en régie directe avec un prestataire de service intervenant en tant que conseil. Cette prestation est assurée par la société Lyonnaise des Eaux France (2015-2022).

1.3 Compétence Collecte des eaux usées

1.3.1 – Contrat d'affermage à partir du 1^{er} janvier 2015 :

Le contrat d'affermage, signé avec la société VEOLIA Eau, a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée de huit ans.

Le fermier a le droit exclusif d'assurer les activités de collecte sur le territoire communal. Le contrat met à sa charge des obligations de résultat en terme de qualité des rejets et de permanence du service. En contrepartie de ses obligations, le fermier est autorisé par le contrat à percevoir auprès des usagers la redevance d'assainissement des eaux usées. Il est lié envers les usagers par le règlement du service annexé au contrat.

Le montant de la redevance du fermier au 1^{er} janvier 2018 est de **0,2722** euros HT par mètre cube d'eau facturé pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées, des réseaux unitaires et des ouvrages.

L'exploitation des réseaux d'eaux pluviales est facturée sur le budget principal, semestriellement. Le montant du forfait annuel pour 2017 est de **159 577 euros HT**. Ce prix sera actualisé chaque année conformément au contrat.

Pour information, depuis le 1^{er} janvier 2014, la taxe de la valeur ajoutée sur la part assainissement de la facture est de 10 % (et de 5,5 % pour la part eau potable).

La commune est chargée du contrôle de la bonne exécution du contrat.

1.3.2 - Le contenu de l'affermage

Les compétences déléguées à la société VEOLIA sont les suivantes :

- l'exploitation des installations de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales,
- la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations, des branchements et des postes de relevage,
- le contrôle de conformité des branchements domestiques,
- l'assistance pour la mise en place de conventions de déversements industriels,
- la détection et la correction des anomalies des réseaux,
- le conseil et l'assistance technique sur les ouvrages et le fonctionnement du service,

- les mesures environnementales : la neutralité carbone du service, la performance énergétique pour optimiser le fonctionnement .
-

CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales

2.1 Les principales dispositions du contrat

Communication vers les usagers

- Permanence téléphonique en continu pour les clients.
- Service à la clientèle accueil téléphonique et physique aux heures de bureau
- Envoi du règlement de service et de "Le Petit Journal de l'Eau" aux usagers
- Action de sensibilisation auprès des enfants

Communication avec la collectivité

- Comité technique mensuel + de pilotage semestriel
- Consultation à distance des documents de l'exploitation via un portail technique
- Veille juridique nouveaux textes réglementaires impactant le service

SIG (Système d'information géographique)

- Proposer une visualisation du SIG à la collectivité dans les 6 premiers mois;
- Intégration des emplacements et caractéristiques des réseaux et ouvrages ;
- Intégration des interventions sur le réseau (Géolocalisation des boîtes de branchements, interventions préventives et curatives, intégration des ITV et des enquêtes de conformité;)

Exploitation courante

- Curage : des réseaux, des avaloirs et des postes de relèvement
- Entretien des bassins d'orage
- Réalisation d'enquêtes de conformité

Programme d'intervention sur les réseaux et ouvrages

- Travaux d'entretien et de réparations courantes des installations
- Travaux de renouvellement (matériel lié au poste de relevage) et fourniture de tampons
- Pose de boites de branchement sur les réseaux unitaires ou eaux usées (15 unités/an)
- Bilan débit pollution
- Inspections télévisées et inspections nocturnes

Rejet des activités

- Contrôle avec analyse annuelle des usagers non domestiques qui bénéficient d'une convention de rejet
- Etablissement d'une liste des établissements susceptibles d'être concernés par une convention
- Contrôle tous les 2 ans des usagers assimilés domestiques
- Mesure de pollution (métaux lourds) à l'aide de capteurs passifs installés dans le réseau
- Concertation avec les industriels concernés
- Proposition de prescriptions techniques particulières pour les non domestiques et pour les assimilés domestiques à annexer au règlement de service

Gestion globale des réseaux et ouvrages

- Diagnostic permanent des réseaux avec le suivi des postes de relèvement plus 3 points
- Suite aux ITV, notation des tronçons et analyse avec proposition de renouvellement

Mesures environnementales

- Audit énergétique et moyens mis en œuvre pour optimiser la performance énergétique
- Bilan des GES (Gaz à Effet de Serre) avec objectif chiffré pour réduire les GES et arriver à la neutralité carbone
- Autosurveillance des points réglementés de déversement au milieu
- Etude de faisabilité pour récupérer la chaleur des eaux usées

Aspects financiers

- Le reversement de la redevance assainissement communale dans un délai de quinze jours après le reversement du délégataire assurant la facture, Suez
- L'engagement du délégataire sur un montant minimal de renouvellement,
- Le reversement à la collectivité d'une redevance annuelle pour contrôle et une seconde pour l'occupation du domaine public

2.2 Les indicateurs du contrat

2.2.1 – Indicateurs techniques :

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

2.2.2 – Indicateurs financiers :

Le Délégué doit fournir le détail des charges et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur (personnel avec fourniture de l'organigramme du service, matériel, matériaux, énergie, frais généraux, travaux de renouvellement effectués et frais financiers).

Les charges sont décomposées selon les trois catégories suivantes :

- ♦ les charges directes, qui peuvent être rattachées à une pièce comptable. Il s'agit des dépenses d'électricité des installations, des charges de personnel attaché au contrat, des analyses ;
- ♦ les charges réparties, qui correspondent à une charge commune à plusieurs contrats. Les charges réparties seront décomposées par niveau hiérarchique (par exemple : frais de siège national, de direction régionale) et justifiées ;
- ♦ les charges calculées, qui correspondent à un calcul propre au contrat. Il s'agit par exemple de calculs d'amortissement ou des dotations pour renouvellement.

Le Délégué doit aussi transmettre le détail des recettes de l'exploitation faisant apparaître les produits de chaque part de la rémunération du délégué avec indication de leur assiette, les produits des travaux et des prestations exécutées en application du contrat.

CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques

3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées

Le système d'épuration :

La station d'épuration d'Appoigny recueille les eaux usées de cinq communes de l'agglomération auxerroise (données INSEE 2013)

	AUXERRE	APPOIGNY	GURGY	MONETEAU	PERRIGNY
Nombre d'habitants	36 862	3 187	1 609	4 114	1 609

Le traitement des eaux usées est de type boues activées forte charge (85 000 équivalent-habitants). La capacité de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

Le système de collecte :

Le réseau est en partie unitaire sur Auxerre (45%) et Appoigny; séparatif sur Monéteau, Gurgy et Perrigny.

Au 31 décembre 2017, le linéaire réel (d'après le SIG) de réseau appartenant à la Ville d'Auxerre est de 304 km environ, répartis de la façon suivante :

	Données réelles d'après le SIG
Réseaux unitaires	76 km(75 km au 1/12/2014)
Réseaux eaux usées (en gravitaire)	101 km (99km au 1/12/2014)
Réseaux eaux usées (en refoulement)	4 km
Réseaux eaux pluviales	110 km (110 km au 1/12/2014)

Linéaire total des réseaux	287 km (284 km au 1/12/2014)
Postes de refoulement	15 unités
Avaloirs	5 255 unités
Nombre total des regards (dont certains mixtes EU et EP)	11 203 unités

3.2 La communication sur le contrat

Communication vers les usagers :

VEOLIA a mis en place une permanence téléphonique en continu pour les clients via une plate forme et un accueil téléphonique et physique aux heures de bureau (2 demi-journées/semaine).

En revanche, la sensibilisation auprès des enfants et des usagers n'a commencé qu'à partir de 2018.

Communication avec la collectivité :

La communication avec la collectivité est assurée dès le début du contrat avec la mise en place des outils suivants :

- Consultation à distance des documents de l'exploitation via un portail technique
- Traitement direct des "allo mairie"
- Veille juridique nouveaux textes réglementaires impactant le service

Des réunions techniques mensuelles sont mises en place en plus des points réguliers.

3.3 Les indicateurs techniques 2017 pour le système de collecte

Les indicateurs figurent dans le rapport technique et financier du délégataire, joint en annexe. Le contrat a débuté le 1er janvier 2015. Les objectifs de curage et d'ITV sont les suivants :

Curage des réseaux :

L'objectif total de curage préventif pour l'année 2017 est de 30 000 ml.



- Eaux Usées : 15 000 ml
- Eaux Pluviales : 8 000 ml
- Unitaires : 7 000 ml

Le délégataire a réalisé les prestations ci après :

Prestations	objectif annuel 2015	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2016	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2017	cumul annuel	% de réalisation
Curage préventif									
réseau unitaire	7000ml	5181ml	74%	8819ml	8275ml	94%	7544ml	8881ml	118%
réseau séparatif eaux usées	15000ml	17989ml	120%	12011ml	14840ml	124%	12171ml	14706ml	121%
réseau séparatif eaux pluviales	8000ml	6341ml	79%	9659ml	6946ml	72%	10713ml	9319ml	87%
Total réseau	30000ml	29511ml	98%	30489ml	30061ml	99%	30428ml	32906ml	108%
Chambres à Sables	18	19	106%	18	17	94%	18	19	106%
Avaloirs									
centre ville	36*23	805	97%	828	828	100%	828	828	100%
hors centre ville	5 102	5 075	99%	5102	4 981	98%	5223	4 610	88%
curage des séparateurs	1*5	5	100%	1*5	5	100%	1*5	5	100%
Curage des bassins pluviaux		7			4				
Entretien poste de relèvement	79	78	100%	79	73	92%	79	80	101%
Entretien DO									
Supérieur à 2 000 EH	12 *2	26	108%	12 *2	5	21%	12 *2	0	0%
Inférieur à 2 000 EH	1 *19	18	95%	1 *19	7	37%	1 *19	1	5%
Curage Bassin d'orage									
Bassin de la chaînette	12	11	92%	12	10	83%	12	15	125%
Autre bassin	5	3	60%	5	0	0%	5	0	0%

Dans l'ensemble, le délégataire a respecté les engagements contractuels, excepté pour des déversoirs d'orage qui sont chaque mois vérifiés et curés si nécessaire.

Détail des quantités et évacuation des déchets :

Récapitulatif par type de déchets (en t)

	2015	2016	2017
sables	411,87	256,78	209,49
boues	58,31	147,1	189,25
hydrocarbure	14,5	6,04	0
graisses	0	18,02	0
Total	484,68	427,94	398,74

	2015		2016		2017	
	nb de dépotage	total (en tonne) par site de dépotage	nb de dépotage	total (en tonne) par site de dépotage	nb de dépotage	total (en tonne) par site de dépotage
SIETEU A	45	302,69	26	213,4	38	299,04
Aire de Paillage - brienon	19	141,5	30	208,5	15	99,7
SMF ORMOY	3	14,5	1	6,04		
Vert Compost 89 (ST CYR LES COLONS)	6	24,52	0	0	0	0
TOTAL	73	483,21	57	427,94	53	398,74

Le tonnage d'évacuation des déchets a diminué de près de 7 %. Les rejets des séparateurs à hydrocarbures n'étaient pas chargés et ont été déposés sur l'aire de paillage.

- Inspection vidéo des réseaux :



Dans le cadre du précédent contrat près de 245 km de réseaux ont été inspectés.

L'objectif du nouveau contrat est d'arriver à inspecter l'ensemble du linéaire des réseaux au terme du contrat, soit 7 000ml/an.

VEOLIA devait inspecter sur l'année 2017, 10 545 ml, car objectif 2016 non atteint.

Sur l'année 2017, VEOLIA n'en a inspecté que 7 230 ml, soit 69 %.

Le linéaire non inspecté sera ajouté à l'objectif annuel 2018, soit 10 315 ml à inspecter.

Si l'objectif 2018 n'est pas atteint, des pénalités seront appliquées.

Prestations	objectif annuel 2015	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2016	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2017	cumul annuel	% de réalisation
Inspections télévisées	7000ml	7461ml	107%	8 339	3 455	41%	10 545	7 230	69%



- Enquêtes de conformité :

L'objectif annuel contractuel est de 1 000 enquêtes. La ville et VEOLIA ont signé au 1^{er} janvier 2018 un avenant incluant la diminution du nombre d'enquête à 500 /an.

Les contrôles manquant sur les années 2015 et 2016 ont été intégrés dans l'avenant. L'équivalent du montant des 511 contrôles manquant servira aux travaux de mise en sécurité des ouvrages réalisés par VEOLIA.

En revanche, les 196 contrôles manquant sur l'année 2017 sont intégrés à l'objectif 2018, soit au total 796 contrôles.

	de 2005 à 2014	2015	2016	2017
Enquêtes réalisées	5279	754	735	804
Nombre de non conforme	1074	284	414	116
% de non conforme	20,34	37,8 %*	20,7%	14,5 %

*Important : Le pourcentage de non conforme de l'année 2015 est surévalué. Il comprend la campagne du secteur sud avec la future mise en séparatif des réseaux actuellement en unitaire. Lors du contrôle

les usagers sont identifiés non conformes par rapport à notre futur projet. Or, à ce jour ils sont conformes vis à vis du réseau unitaire existant.

Notons en 2017, une diminution des non conformes, proche de 15 % liée en partie au contrôle suite à des opérations de travaux de mise en conformité organisées par la ville .

3.4 Le diagnostic permanent des réseaux - Bilan débit pollution

- Diagnostic permanent

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence des désordres sur certains secteurs et de cibler les actions à réaliser sur le réseau.

Grâce au suivi permanent des postes de refoulement avec l'enregistrement du temps de fonctionnement des pompes, la société VEOLIA a mis en évidence sur certains bassins versants :

- les apports de claires permanentes (eau de nappe / drainage)
- les apports d'eaux pluviales

Le résultat de ce diagnostic varie en fonction de la hauteur des précipitations. L'année 2017 était relativement sèche (572 mm mesurés au bassin d'orage de la Chaînette contre 650 mm en moyenne), les apports ont été divisés presque par deux au poste les plus impactés par les eaux parasites. (poste de la Noue notamment).

- Bilan débit pollution - Débitmètre aval :

Depuis fin 2013, un débitmètre en aval de la ville d'Auxerre est installé dans le collecteur de rive gauche sur la commune de Monéteau. (point situé entre les 2 zones urbanisées d'Auxerre et Monéteau) :

Cet appareil permet de suivre les volumes produits par l'ensemble de la ville d'Auxerre et envoyés à la station d'épuration intercommunale.

Malgré les relances régulières auprès la société qui a fourni la matériel de mesure, l'appareil est toujours en défaut.

Par ailleurs, VEOLIA doit contractuellement 2 mesures de débits / pollutions chaque année au droit de ce point et n'a pas pu les effectuer.

- Inspection nocturne :



VEOLIA doit contractuellement 3 inspections nocturnes chaque année et n'en a réalisée qu'une depuis 2015. Elle doit donc 8 visites nocturnes.

3.5 Mesures environnementales

Dans le cadre de son contrat, VEOLIA a réalisé plusieurs études environnementales sur l'année 2017 :

- Autosurveillance des points réglementés de déversement au milieu

Le système de collecte de la ville d'Auxerre est soumis à la réglementation de l'autosurveillance et plus particulièrement les points suivants :

Nom	Bassin versant	Mesures réglementaires (2016)	Résultat 2016 <i>Pluviométrie : 747mm</i>	Résultat 2017 <i>Pluviométrie : 572mm</i>
DOA	Avenue des Clairions : en aval de la ville rive gauche	Mesure déversé à l'Yonne 12 prélèvements par an	Ne déverse jamais donc pas de mesure réalisée	
DOJ	Site de la prévention routière	Estimation des volumes déversés	déversement à chaque grosse pluie	
DOC	Boulevard de la Chaînette 134 ha plus maillage (13860 hab)	Mesure déversé à l'Yonne 12 prélèvements par an	29 déversements	24 déversements
Chambre	Rond point de la Chaînette ;	Estimation des volumes	93 déversements	54 déversements

JB*	bassin versant : 65 ha	déversés		
-----	------------------------	----------	--	--

Important : Courant 2016, la chambre JB indiquait un déversement même pour une très faible pluie (0,2mm). Ce dernier était lié à un défaut de la sonde. Le problème est solutionné depuis la fin du premier semestre 2017, d'où la présence encore de 54 déversements;

Important : la police de l'Eau définit comme déversement, tout jour de déversement quelque soit la durée du déversement (de 1 minute à 24 heures)

- Autosurveillance des autres points de déversement au milieu



Depuis le début de l'année 2013, la ville d'Auxerre s'est fixée pour objectif de suivre sur une période représentative (au minimum un an) l'ensemble des déversoirs d'orage non suivis même s'ils ne sont pas soumis à la réglementation de l'autosurveillance.

Pour cela, elle s'est équipée de 2 détecteurs dits "mobiles" qui permettent de suivre chaque année de nouveaux déversoirs d'orage.

- Audit énergétique

VEOLIA a réalisé un audit d'énergie sur les 4 postes de relèvement principaux et sur le bassin d'orage de la Chaînette et proposé un plan d'optimisation d'énergie. Cette consommation représente près de 85 % de frais énergétiques du contrat.

La consommation énergétique sur ces 5 postes (BO chaînette/ PR Jean Moreau / PR Léon Serpollet/ PR de la Noue/ PR CIGA) évolue comme suit entre 2015 et 2017 :

	Cons électrique <u>des principaux postes</u>	Quantité relevée m ³ par an	Ratio W/ m ³ relevé
2015	134 069 kwh	1 311 350 m3	102 w/m3
2016	155 058 kwh	1 571 008 m3	98,7 w/m3
2017	90 572 kwh	864 212 m3	105 w/m3

Malgré les efforts réalisés sur les postes, changement de clapets, de pompes, le ratio kw/m³ relevé reste sensiblement identique à celui de 2016. En revanche, le nombre de mètres cubes relevés est divisé pratiquement par 2 par rapport à 2016 lié à la faible pluviométrie.

Pour l'année 2018, VEOLIA va poursuivre ces efforts pour diminuer le ratio consommation / volume relevé.

- Audit énergétique de tous les postes sur Auxerre

Objectif contrat : 23 W/m³

Estimation de 2015 : 38,4 W/m³ d'eau présent en aval d'Auxerre

	Cons élec de tous les postes	Quantité mesurée en aval d'Auxerre	Ratio W/ m ³
2016	174 389 kwh	4 358 868 m3	40 w/m3
2017	106 283 kwh	3 515 333m3	30 w/m3

Le ratio consommation énergétique par mètre cube rejeté par la ville d'Auxerre a bien diminué contrairement au ratio précédent.

Seulement le débitmètre aval ne fonctionnant plus, le volume mesuré en aval d'Auxerre est issu d'un pourcentage du volume à l'entrée de la station d'épuration.

Le volume relevé par les postes a globalement diminué pour tous les postes.

Prévision pour l'année 2018 :

Modification totale du poste du CIGA et changement de la vanne au poste Jean Moreau ;

- Bilan carbone - Gaz à effet de serre

Le délégataire a réalisé en 2015 un bilan des GES (Gaz à Effet de Serre) avec des objectifs chiffrés pour les réduire et arriver à la neutralité carbone.

Le bilan carbone repose sur les points suivants :

- Energie liée au réseau de collecte, au chauffage des bureaux
- Déplacements domicile/travail et déplacements professionnels
- Achat de matériels / Réparations, scellements et travaux divers
- Activité de curage, d'inspection télévisée
- Traitement aval et valorisation de matière de curage

Le résultat global du bilan carbone du contrat est comme suit :

	Tonne eq CO2	Tonne eq CO 2 évitées	Tonne eq CO2 évitée par achat d'énergie renouvelable
2015	229 t	3,2t	
2016	366 t	1 t	365 t
2017	206 t	1 t	205 t

La forte diminution de la consommation des tonnes eqCO2 en 2017 est liée à la réduction des travaux qui sont passées de 30 en 2016 à 12 en 2017.

L'entreprise VEOLIA s'est donc engagée à compenser les 205t eq CO2 dans une action de reforestation au Pérou.

Pour atteindre la neutralité carbone, VEOLIA propose pour l'année 2018 :

- d'améliorer le fonctionnement du CIGA
- d'acheter de l'énergie renouvelable

- **Recherche de la pollution par métaux lourds** à partir de la pose de pieuvres* dans les réseaux .

VEOLIA doit la recherche des métaux lourds sur 5 points par an. Ces paramètres sont très variables et les points de mesures doivent être relativement rapprochés pour être représentatifs. D'un commun accord entre la ville et VEOLIA sur l'année 2017, aucune mesure n'a été effectuée. Dix le seront en 2018, sur le secteur industrialisé de l'avenue Jean Mermoz.

**pieuvre est un support composé de plusieurs lacets qui permet de capter les micropolluants métalliques présents dans les eaux usées.*

- Rejet des effluents non domestiques et assimilés domestiques

Contractuellement, VEOLIA doit une visite annuelle de chaque usager non domestique bénéficiant d'une convention de déversement (16) avec analyse de leur rejet et 50 visites d'assimilés domestiques.

Sur l'année 2017, VEOLIA a réalisé 53 visites d'activités assimilées domestiques dans le secteur des métiers de « l'automobile » (station service/ station de lavage / concession / garage).

VEOLIA a effectué 13 analyses.

3.6 Système d'Information Géographique



Le SIG VEOLIA présente plusieurs anomalies découvertes par la ville.

Le SIG étant un SIG national, les modifications sont longues et non achevées à ce jour.

Les principales anomalies :

- intégration erronée des boîtes de branchement levées par VEOLIA
- mise à jour des plans de recoulement des travaux non intégrée
- changement de SIG depuis le début du contrat par un SIG présentant moins d'options

3.7 Les indicateurs réglementaires – Année 2017

Référence	Intitulé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur	Unité
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 900	hab
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement	16	
D 204.0	Prix du service de l'assainissement seul au m3 TTC	2,22	€/m3
Indicateurs de performance			
P 201.0	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées ; nombre de raccordés en 2017 environ : 18 050 (nombre d'abonnés 18 998)	95	%
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115/120	points
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m ³
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (les usagers doivent porter plainte pour que le désordre soit pris en compte)	0.00	nb/1 000 hab
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,55	nb/100 km
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées		%
P 255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	unité
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12,7	an
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2015)	2,77	%
P 258.1	Taux de réclamations	0	nb/1 000 hab

Détail de certains indicateurs :

<p>- <u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</u> Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, le calcul de cet indice est modifié. La note de 40 est obtenue si la date de la pose (ou de la réhabilitation) des réseaux est connue sur l'ensemble du territoire de la ville. La mise en place du SIG a permis d'avoir une connaissance détaillée des réseaux de collecte. La totalité du linéaire de réseaux est intégrée dans le système. Les interventions sont localisées dans une base de données en parallèle. La date de pose des réseaux est connue sur environ la moitié du linéaire et a été renseignée courant 2016.</p>
<p>- <u>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</u> Cet indice est compris entre 0 et 120. Actuellement, il est de 80 points ce qui correspond à la connaissance des exutoires lors de la mise en place du SIG et au suivi du bassin d'orage de la Chaînette. En effet, la création du bassin d'orage de la Chaînette et son suivi permettent d'avoir une connaissance plus précise des rejets au milieu naturel. La pollution collectée à ce bassin est estimée à plus d'1/3 de la pollution totale de la ville d'Auxerre. Son suivi est opérationnel depuis 2013, le volume déversé à l'Yonne représente environ 30% du volume total arrivant au bassin. Ces résultats corroborent les précédentes études.</p>

3.8 Les indicateurs financiers 2017 pour le système de collecte

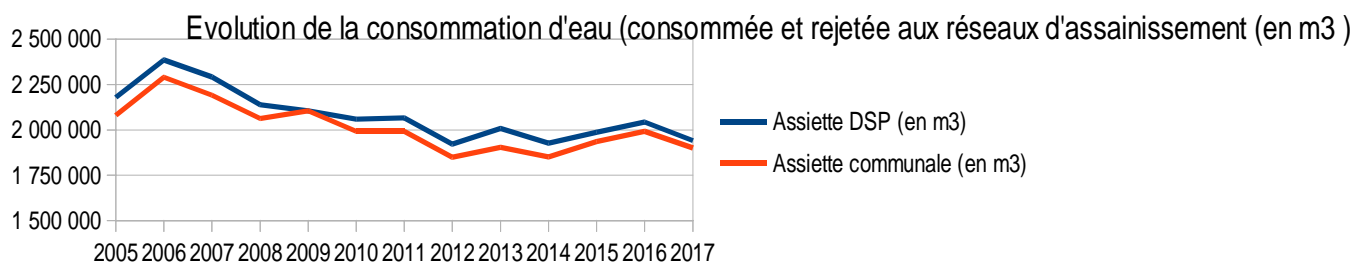
3.81 Volumes consommés

Les volumes consommés correspondant à l'assainissement pour l'année 2017 sont de 1 941 745m³, soit une baisse de 5% par rapport à l'année 2016.

Le tableau ci dessous détaille l'évolution de l'assiette DSP et communale :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Assiette DSP (en m ³)	2 179 834	2 385 673	2 291 477	2 137 775	2 105 266	2 059 065	2 066 065	1 922 368	2 008 364	1 927 858	1 986 876	2 043 819	1 941 745
Assiette communale (en m ³)	2 080 632	2 289 695	2 190 714	2 062 910	2 105 266	1 991 428	1 992 739	1 848 889	1 904 813	1 852 073	1 934 736	1 991 791	1 899 692
Variation de l'assiette DSP, P/R à l'année n-1		9,44%	-3,95%	-6,71%	-1,52%	-2,19%	0,34%	-6,96%	4,47%	-4,01%	3,06%	2,87%	-4,99%
Différence (VA -DSP)	99 202	95 978	100 763	74 865	0	67 637	73 326	73 479	103 551	75 785	52 140	52 028	42 053
Redevance ville	865 335	952 284	911 118	857 964	875 580	828 235	828 780	768 953	792 212	770 277	1 179 995	1 214 793	1 142 793

La différence entre la part communale et celle de VEOLIA correspond à l'eau consommée et rejetée par les services de la ville.



Depuis l'année 2005, la consommation a diminué de 9% et se stabilise depuis 2011.

3.82 Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE)VEOLIA

Le détail des éléments financiers de VEOLIA figure dans le mémoire joint au rapport.

Le compte du délégataire est, depuis le début du contrat, négatif et est pour l'année 2017 de **-84 787 €**.

Résultat du CARE	Montant en €
2015	-334 992,00 €
2016	-119 436,00 €
2017	-84 787,00 €
Total	-539 215,00 €

3.83 Renouvellement

Les montants consacrés au renouvellement dans le contrat sont divisés et consommés pour l'année 2017 comme suit :

2017	objectif	Montant RvImt	solde	% Réalisé
Total	27 228,28 €	19 616,30 €		
Intérêt (sur solde 2016)	175,77 €			
Total 2017	31 910,93 €	19 616,30 €	12 294,63 €	61,47%

Le solde des dotations est calculé chaque année et est pour l'année 2017 de **12 294,63** euros.
Ce solde sera ajouté au montant total du renouvellement de l'année 2018 pour renouveler le poste de CIGA et commencer les travaux de sécurisation, préconisés en début de contrat.

3.84 Travaux sur le branchement eaux usées et unitaire :

VEOLIA doit contractuellement la création de 15 boîtes de branchement sur les réseaux eaux usées ou unitaires.

Sur l'année 2017, le délégataire a posé exceptionnellement 20 boîtes de branchement.

CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées

La ville d'Auxerre poursuit son programme d'investissement sur les réseaux et ouvrages d'assainissement, les investissements concernent :

- les travaux de remplacement de réseaux anciens
- la mise en séparatif des réseaux
- l'aménagement des déversoirs d'orage et l'autosurveillance des réseaux
- l'étude et la suppression des eaux parasites permanentes
- la création de bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Depuis 2009, pour la programmation des travaux, les services de la ville disposent d'un diagnostic interne. Cette analyse s'appuie sur le Système d'Information Géographique, lié au contrat d'affermage, sur la connaissance des réseaux et sur l'analyse des inspections télévisuelles.

A ce jour, environ 255 km d'inspections télévisuelles sont disponibles.

Ces inspections ont permis de comptabiliser le nombre et le type d'anomalies de chaque tronçon et par conséquent d'en définir l'état général du tronçon.

Le programme de travaux d'assainissement est également lié au programme de voirie.

Programme de travaux 2017

Les **tableaux** ci-après présentent la liste des opérations relatives au programme de travaux d'assainissement **2017**.

En 2017, le taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires est proche de 0 %. Ce pourcentage, sous la moyenne habituelle de 1% s'explique par la réalisation et le suivi des travaux de mise en conformité en domaine privé. Travaux très chronophages.

Localisation	Type de réseau	Type de travaux	Linéaire (en ml)
Avenue Denfert	Unitaire	Remplacement (cadre)	143 ml
TOTAL	Unitaire		143 ml
TOTAL	Eaux pluviales	Traversée route de Toucy	18 ml

Travaux de mise en conformité en domaine privé : Vaux /Jonches / Laborde

Prévision de programme de travaux 2018 en eaux usées et en eaux pluviales

Le programme des travaux en assainissement pour l'année 2018 est le suivant :

- Travaux pour la mise en séparatif de la rue Louis Braille / Rue du Carré Pâtissier et Allée du Perthuis
- Travaux de mise en conformité en domaine privé de ce même secteur

CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement

5.1 Les éléments constitutifs de la facture

5.1.1 Part fermière

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle est fonction des volumes consommés.

Ce prix correspond aux coûts d'exploitation des réseaux d'assainissement.

5.1.2 Part communale

Le **conseil municipal** fixe chaque année le montant de la part communale applicable à chaque m³ consommé. Elle permet d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement de la collectivité qui finance les investissements de premier établissement nécessaires au développement de ce service.

		1 ^{er} janvier 2005	à	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Évolution (année n /année n-1)
Redevance réseaux (HT)	(€)	0,4159		0,4159	0,6099	0,6404	0,6724	0,7060	5%

5.1.3 Part SIETEU

Le **Syndicat Intercommunal d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois**, créé le 8 juin 1998 par arrêté préfectoral, a fixé le montant de la part siveumale applicable à chaque m³ consommé. Comme pour la part communale, elle permet d'équilibrer le budget du Syndicat.

		01/ 2009	01/ 2010	01/2011	01/01/2012 au 01/01/2017	01/ 2018	Évolution
Redevance syndicale (€ HT)		0,7477	0,8077	0,8206	0,8370	0,800	-4,42 %

5.1.4 Redevances de l'Agence de l'eau

L'**Agence de l'eau** perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet : la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont assises sur les volumes d'eau potable consommés et incluses dans la part «eau potable» de la facture d'eau. Une troisième redevance est indexée sur le volume d'eau potable consommé et redevable sur la part assainissement de la facture d'eau, la taxe « modernisation des réseaux ». Elle correspond à une mutualisation, au niveau du bassin Seine Normandie, des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

Les **six Agences de l'eau** sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

5.1.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Depuis le 1er janvier 2014 les taux de la TVA ont été modifiés comme suit :

- la TVA sur la part eau potable est à 5,5 %
- la TVA sur la part assainissement est à 10 %

5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées

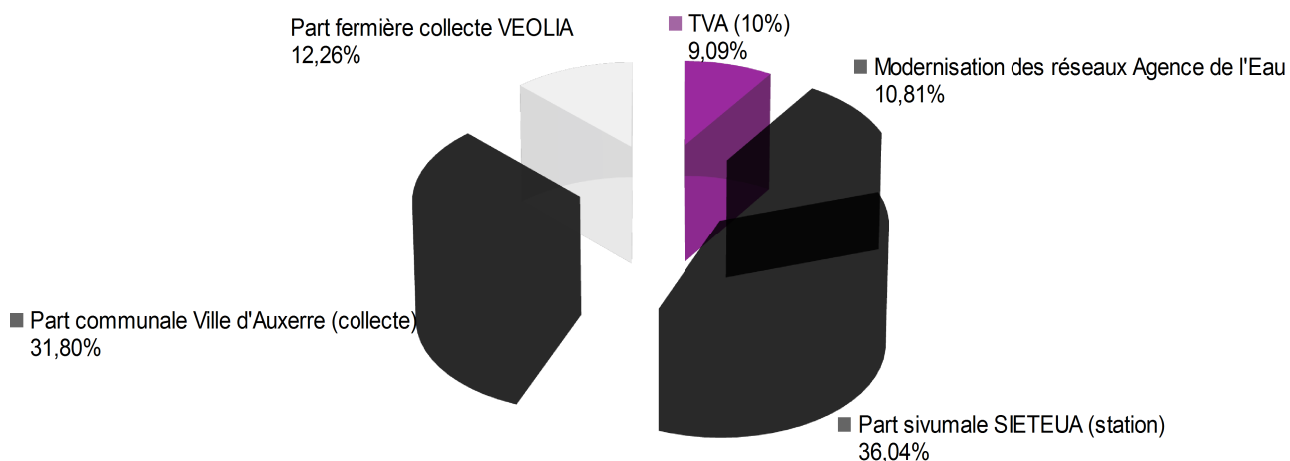
Au 1^{er} janvier 2018, le prix de la collecte et du traitement des eaux usées comprend les éléments suivants (sur la base d'une facture de 120 m³) :

	prix /m3	Euros pour 120 m3
Part fermière station Lyonnaise des Eaux		
Part fermière collecte VEOLIA	0,2722	32,66
Part communale Ville d'Auxerre (collecte)	0,7060	84,72
Part siveumale SIETEUA (station)	0,8000	96,00
Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	0,2400	28,80
TVA (10%)	0,2018	24,22
Prix total de l'assainissement TTC	2,2200	266,40
Prix TTC ramené au m3		2,2200

Important : Le prix de l'assainissement indiqué dans le rapport du délégataire ne tient pas compte de la part traitement (SIETEUA) .

5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire

Les composantes du prix de service de collecte et de traitement des eaux usées



5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3

La consommation de référence, définie par l' Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, pour le calcul des factures d'eau prévu par le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 est la consommation:

- d'un abonné domestique habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

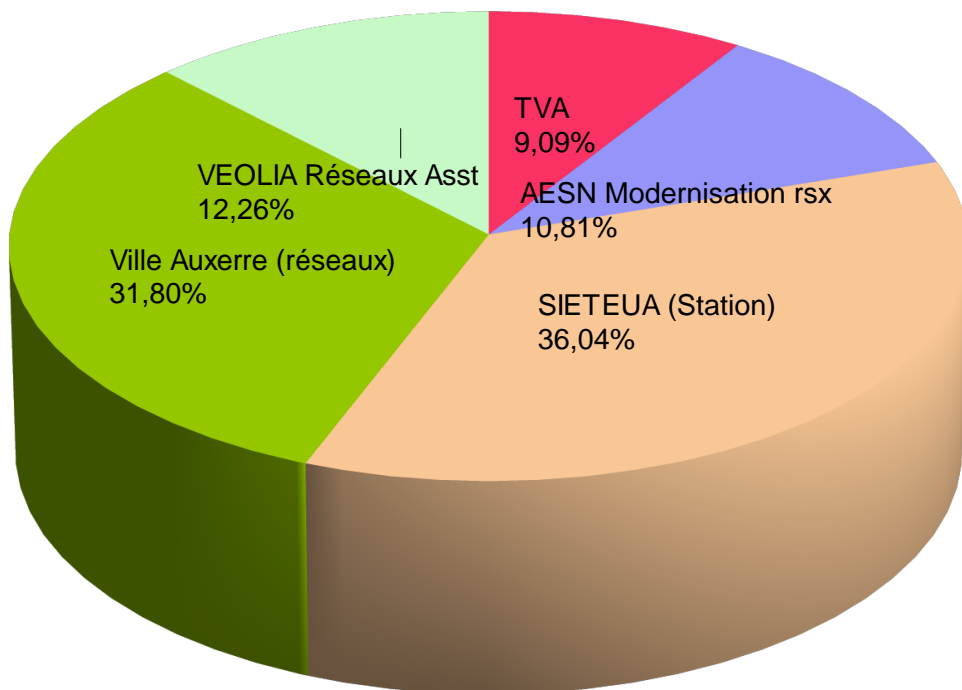
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m3. Les chiffres indiqués sont ceux **applicables au 1er janvier** des deux années considérées.

	Janv 2017	Jan 2018	Variation	Prix au m3 janvier 2018
	€uros	€uros		
Service d'eau				
Part du délégataire sur partie fixe	30,93	31,12	0,61%	0,2593
Part du délégataire sur consommations	46,50	46,8	0,64%	0,3875
Part communautaire sur consommations	71,81	76,84	7,00%	0,6403
Taxes et redevances				
Préservation de la Ressource (Agence de l'eau)	16,81	8,4	-50,03%	0,0700
Lutte contre pollution (Agence de l'eau)	50,40	50,4	0,00%	0,4200
TOTAL H.T. (5,5)	216,45	213,55	-1,34%	1,7796
TVA	11,90	11,75	-1,34%	0,0979
SOUS TOTAL EAU POTABLE T.T.C.	228,35	225,30	-1,34%	1,8775
PRIX RAMENE AU m3	1,9029	1,8775	-1,34%	
Service assainissement				
Part délégataire réseaux (VEOLIA)	32,36	32,66	0,94%	0,2722
Part communale sur consommations (réseaux)	80,69	84,72	4,99%	0,7060
Part siveumale sur consommations (STEP)	100,44	96,00	-4,42%	0,8000
Taxes et redevances				
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	36	28,80	-20,00%	0,2400
TOTAL H.T.	249,49	242,18	-2,93%	2,0182
TVA (10%)	24,95	24,22	-2,93%	0,2018
SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT	274,44	266,40	-2,93%	2,2200
PRIX RAMENE AU m3	2,2870	2,2200	-2,93%	
TOTAL FACTURE	502,79	491,70	-2,21%	4,0975
PRIX RAMENE AU m3	4,1899	4,1	-2,21%	

La baisse globale de la facture « 120m3 » est principalement liée à la diminution des taxes de l'agence de l'eau

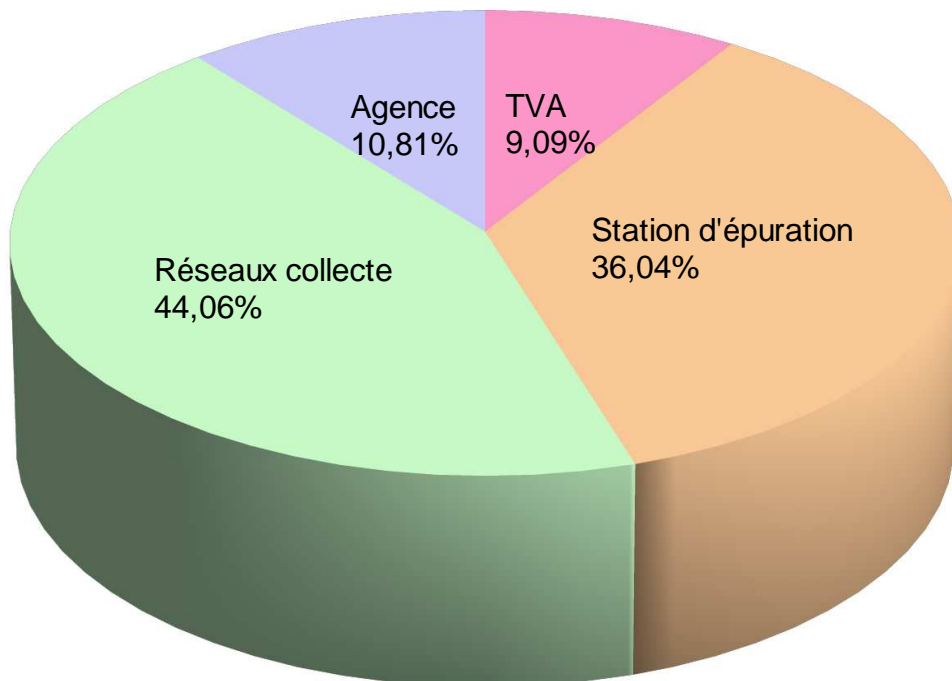
Décomposition de la partie assainissement au 1er janvier 2018

(2,220 euros TTC)



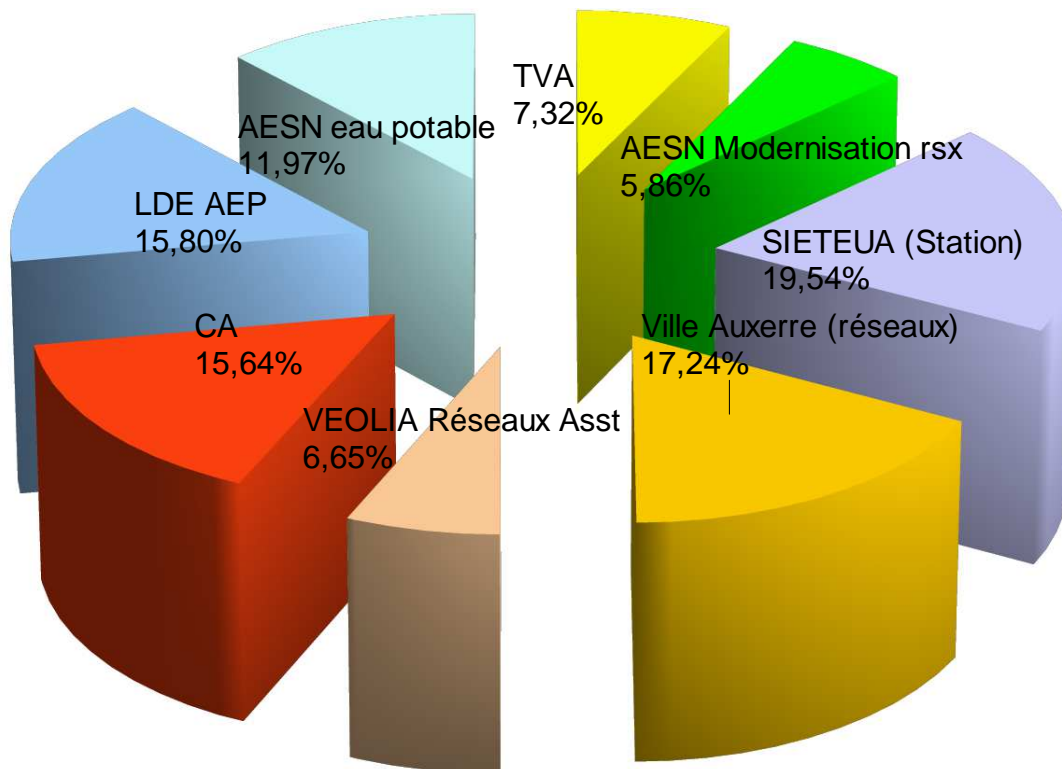
Répartition du prix de l'assainissement au 1er janvier 2018

(2,220 euros TTC)



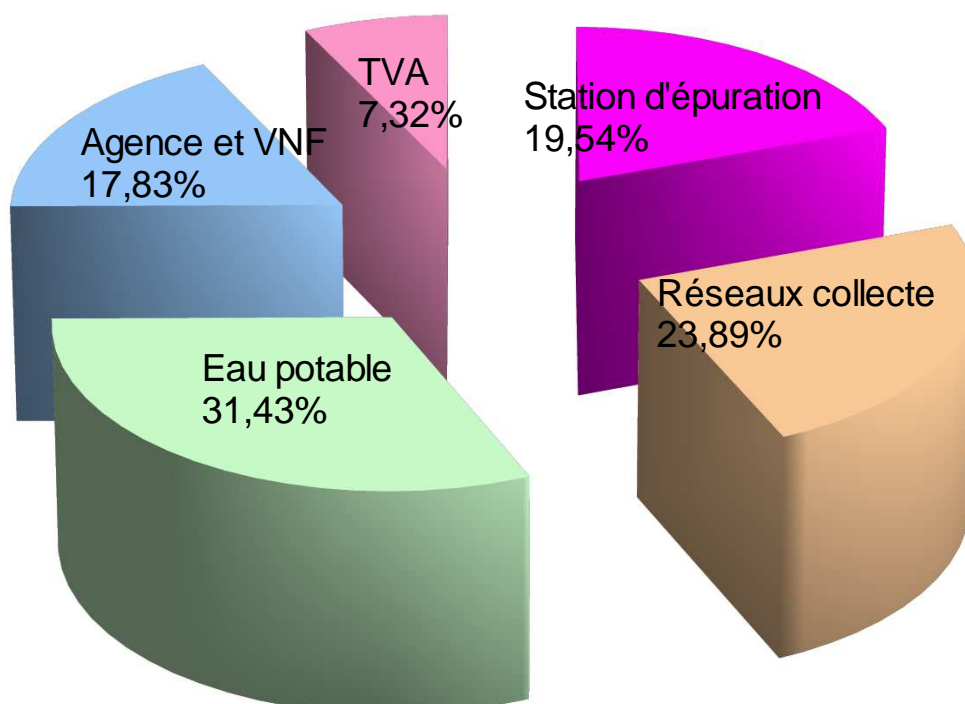
Décomposition du prix de l'eau au 1er janvier 2018

(4,0975 euros TTC)



Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2018

(4,0975 euros TTC)

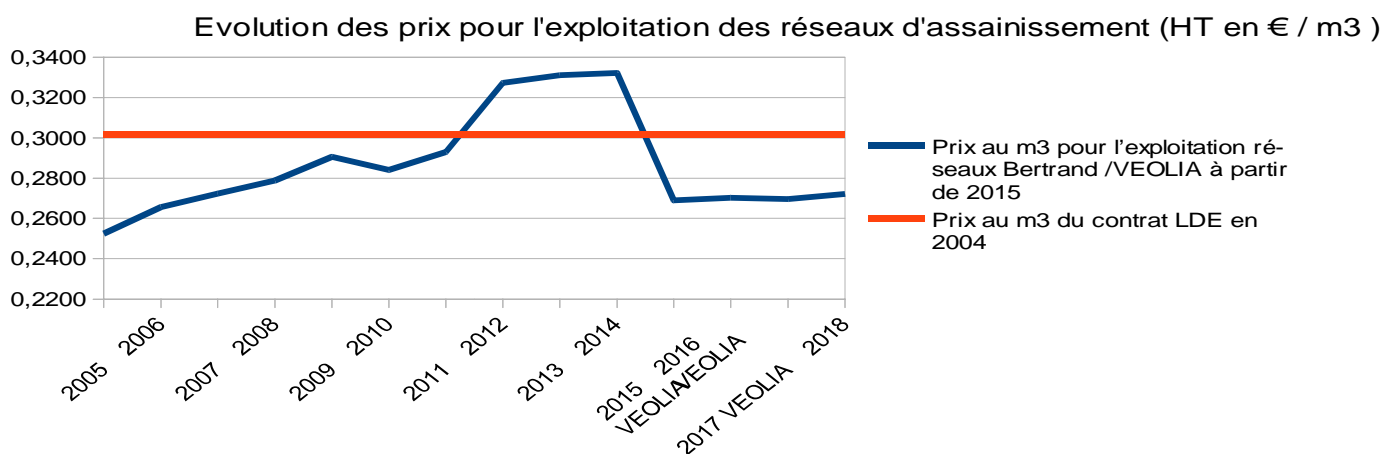


5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier

Évolution des rémunérations des délégataires entre 2005 et le 1/01/2018

Evolution de la redevance réseaux	2005	2011	2012	2013	2014	2015 VEOLIA	2016 VEOLIA	2017 VEOLIA	2018 VEOLIA
Prix au m3 pour l'exploitation réseaux Bertrand /VEOLIA à partir de 2015	0,2525	0,2929	0,3273	0,3311	0,3322	0,2690	0,2702	0,2697	0,2722
Prix au m3 du contrat LDE en 2004	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017
Evolution avec l'année n-1 en %	-16,31	3,1	11,74	1,16	0,33	-19,02	0,45	-0,19	0,93
Evolution par rapport à l'ancien contrat %	-16,31	-2,92	8,49	9,74	10,11	-10,84	-10,44	-10,61	-9,78

Depuis le nouveau contrat avec VEOLIA, le prix du m3 d'eau pour l'exploitation des réseaux a fortement diminué et est repassé sous le prix du contrat de 2004.



CHAPITRE 6. Éléments financiers du service

6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier

La rémunération du service eaux pluviales pour l'année 2017 est de : 159 577 euros HT.

6.2 Encours de la dette supporté par la ville

Encours au 1er janvier 2018 : 4 224 497,91 €

Encours au 31 décembre 2017 : 4 080 117,96 €

Montant des annuités 2017 : 342 555,45 €

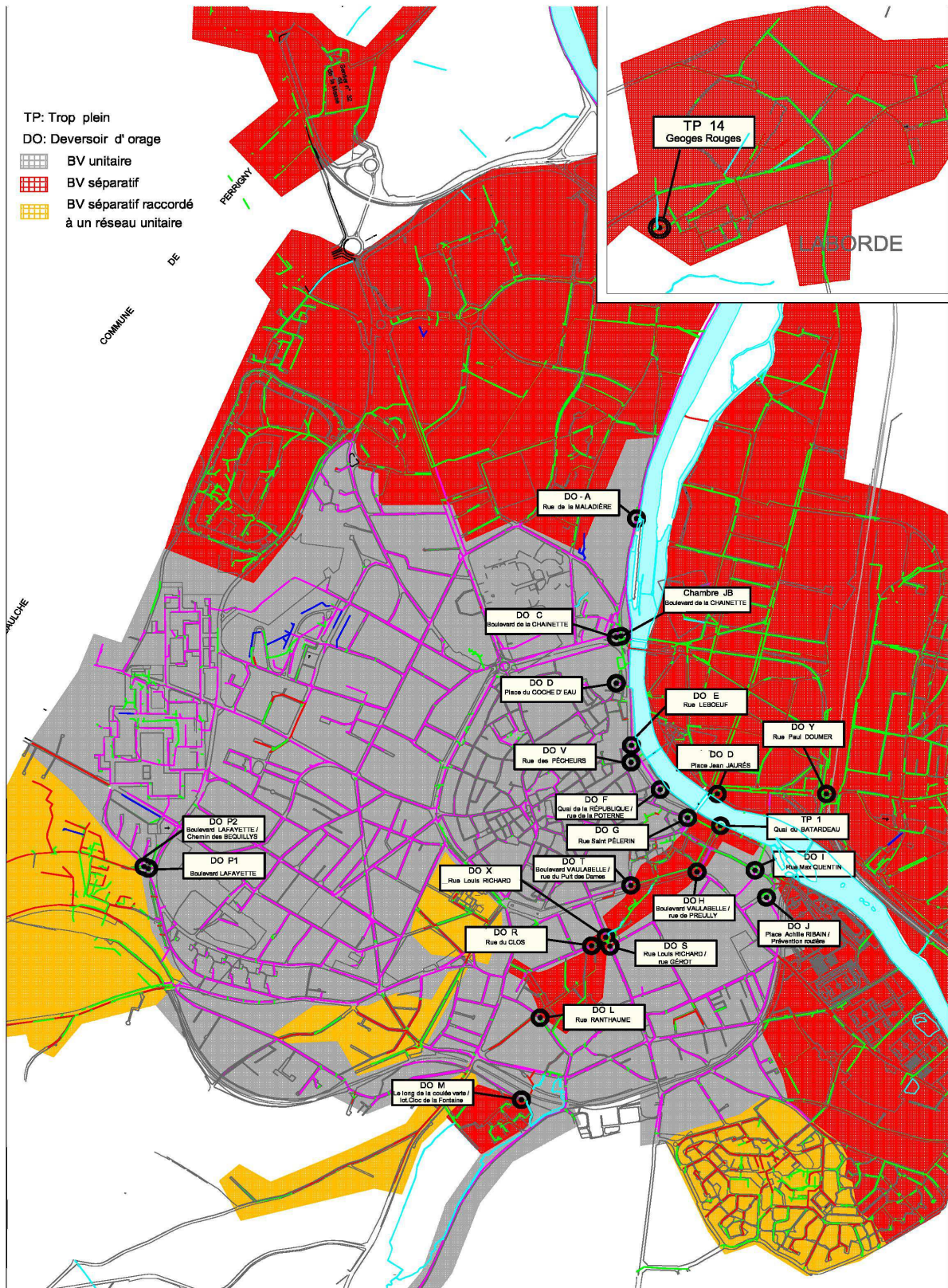
Les échéances : voir tableau joint

La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 7 mois

Le taux moyen est de 0,89 %

Echéance	Référence	Référence Banque	Propriétaire	Prêteur	CRD début	Capital	Nb jours échus	Nb jours période	Valeur du taux	Intérêts	Total	Date fixing	Type d'échéance
10/01/2017	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	429 899,81 EUR	4 994,50 EUR	92	360	3,3700%	3 621,91 EUR	8 616,41 EUR		Echéance connue
21/02/2017	200806	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	16 695,00 EUR	2 385,00 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	2 385,00 EUR		Echéance connue
21/02/2017	200807	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	4 599,00 EUR	1 149,75 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	1 149,75 EUR		Echéance connue
21/02/2017	200805	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	2 524,20 EUR	360,60 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	360,60 EUR		Echéance connue
23/02/2017	201209		Ville d'Auxerre	ASN	43 103,13 EUR	3 918,47 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	3 918,47 EUR		Echéance connue
28/02/2017	201403	201403	Ville d'Auxerre	ASN	23 544,73 EUR	1 811,13 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	1 811,13 EUR		Echéance connue
01/03/2017	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 224 942,81 EUR	17 725,38 EUR	90	360	1,4000%	4 287,30 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
10/03/2017	200904		Ville d'Auxerre	ASN	24 234,67 EUR	3 029,33 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	3 029,33 EUR		Echéance connue
15/03/2017	201101	090655	Ville d'Auxerre	CACIB ex BFT	1 855 000,00 EUR	132 500,00 EUR	365	360	0,3576%	6 725,61 EUR	139 225,61 EUR	01/03/2017	Echéance connue
18/03/2017	201001		Ville d'Auxerre	ASN	32 404,20 EUR	3 600,47 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	3 600,47 EUR		Echéance connue
03/04/2017	200809	1000898	Ville d'Auxerre	ASN	9 030,00 EUR	1 290,00 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	1 290,00 EUR		Echéance connue
03/04/2017	200808	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	17 293,25 EUR	2 470,46 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	2 470,46 EUR		Echéance connue
04/04/2017	200708	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	5 040,00 EUR	840,00 EUR	365	365	0,0000%	- EUR	840,00 EUR		Echéance connue
04/04/2017	200707	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	39 639,99 EUR	6 606,67 EUR	365	365	0,0000%	- EUR	6 606,67 EUR		Echéance connue
04/04/2017	200706	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	17 760,00 EUR	2 960,00 EUR	365	365	0,0000%	- EUR	2 960,00 EUR		Echéance connue
10/04/2017	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	424 905,31 EUR	5 036,57 EUR	90	360	3,3700%	3 579,83 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
13/04/2017	201208	201208	Ville d'Auxerre	ASN	108 733,79 EUR	10 873,37 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	10 873,37 EUR		Echéance connue
04/05/2017	200606	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	8 190,67 EUR	1 638,13 EUR	365	365	0,0000%	- EUR	1 638,13 EUR		Echéance connue
01/06/2017	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 207 217,43 EUR	17 787,42 EUR	92	360	1,4000%	4 225,26 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
18/06/2017	201310	10410771	Ville d'Auxerre	ASN	53 971,99 EUR	4 497,67 EUR	365	365	0,0000%	- EUR	4 497,67 EUR		Echéance connue
10/07/2017	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	419 868,74 EUR	5 079,01 EUR	91	360	3,3700%	3 537,39 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
25/08/2017	200504	04301800	Ville d'Auxerre	ASN	35 904,00 EUR	8 976,00 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	8 976,00 EUR		Echéance connue
27/08/2017	201002		Ville d'Auxerre	ASN	18 901,20 EUR	2 100,13 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	2 100,13 EUR		Echéance connue
01/09/2017	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 189 430,01 EUR	17 849,68 EUR	92	360	1,4000%	4 163,00 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
10/10/2017	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	414 789,73 EUR	5 121,80 EUR	92	360	3,3700%	3 494,60 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
01/12/2017	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 171 580,33 EUR	17 912,15 EUR	91	360	1,4000%	4 100,53 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
12/12/2017	201404	201404	Ville d'Auxerre	ASN	50 153,13 EUR	3 857,93 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	3 857,93 EUR		Echéance connue
19/12/2017	201205	201205 convention 1034400	Ville d'Auxerre	ASN	55 409,20 EUR	5 037,20 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	5 037,20 EUR		Echéance connue
19/12/2017	201207	201206 convention 1030602	Ville d'Auxerre	ASN	38 973,00 EUR	3 543,00 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	3 543,00 EUR		Echéance connue
19/12/2017	201206	201206 convention 11035780	Ville d'Auxerre	ASN	108 550,20 EUR	9 868,20 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	9 868,20 EUR		Echéance connue
					9 052 289,53 EUR	304 820,02 EUR				37 735,43 EUR	342 555,45 EUR		

Carte des différents types de bassins versants sur la ville d'Auxerre



ANNEXE

- **Rapport annuel technique et financier sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement VEOLIA EAU – Réseaux d'assainissement exercice 2017**